



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question au Gouvernement n° 1983

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Les élus des quatre départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre et du Cher se sont réunis dans une association pour la réalisation d'une liaison autoroutière entre Troyes et Bourges, par Auxerre, Clamecy, Nevers et La Charité. M. Jean-François Deniau, jusqu'à ces dernières semaines, la présidait d'un commun accord et, le tour de l'Yonne étant venu, je lui ai succédé.

Nous avons défini deux objectifs: d'abord, pour le tronçon Troyes-Auxerre, la fixation le plus rapidement possible d'une bande de trace de 300 mètres; puis, pour le tronçon Auxerre-Bourges, et selon un accord intervenu entre vos services, monsieur le ministre, et les trois départements concernés, l'inscription au schéma directeur routier national de la future autoroute. Ces deux décisions sont essentielles au développement économique de nos quatre départements. De plus, elles permettraient de terminer la grande rocade du sud du Bassin parisien qui avait été définie par M. Robert Galley lorsqu'il était ministre des transports.

Nous vous avons demandé rendez-vous, monsieur le ministre de l'équipement, et vous avez accepté de nous recevoir, François Baroin et moi-même, la semaine prochaine, je souhaite que vous me répondiez aujourd'hui devant la représentation nationale.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, la liaison Troyes-Auxerre-Bourges participe effectivement à la réalisation du grand contournement du Bassin parisien.

S'agissant de la liaison entre Troyes et Auxerre, sur la base du fuseau d'un kilomètre de large arrêté en septembre 1994, les préfets de l'Aube et de l'Yonne ont lancé une nouvelle phase de concertation locale. Le bilan de cette concertation doit me parvenir dans les tout prochains jours. Cela me permettra d'arrêter, dès le premier trimestre 1997, la bande de trace de 300 mètres de largeur, après avoir entendu les différents points de vue.

Quant au tronçon entre Bourges et Auxerre, il a fait l'objet d'un grand débat en 1995, dans le cadre de l'amélioration des liaisons est-ouest du Bassin parisien. Les conclusions de ce débat me conduisent à proposer l'inscription au schéma directeur routier national de cette liaison nouvelle. J'ai demandé des études complémentaires sur son raccordement au réseau existant tant à l'est, vers Dijon, dans un triangle entre Clamecy, Auxerre et Avallon, qu'à l'ouest, entre Chateauroux, Bourges et Vierzon. Ces études sont en cours. Le moment venu, elles feront l'objet d'une concertation avec l'ensemble des élus et des responsables socio-économiques avant que je ne choisisse une solution définitive. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le president, ma question s'adresse a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme.

Les elus des quatre departements de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre et du Cher se sont reunis dans une association pour la realisation d'une liaison autoroutiere entre Troyes et Bourges, par Auxerre, Clamecy, Nevers et La Charite. M. Jean-Francois Deniau, jusqu'a ces dernieres semaines, la presidait d'un commun accord et, le tour de l'Yonne etant venu, je lui ai succede.

Nous avons defini deux objectifs: d'abord, pour le troncon Troyes-Auxerre, la fixation le plus rapidement possible d'une bande de trace de 300 metres; puis, pour le troncon Auxerre-Bourges, et selon un accord intervenu entre vos services, monsieur le ministre, et les trois departements concernes, l'inscription au schema directeur routier national de la future autoroute. Ces deux decisions sont essentielles au developpement economique de nos quatre departements. De plus, elles permettraient de terminer la grande rocade du sud du Bassin parisien qui avait ete definie par M. Robert Galley lorsqu'il etait ministre des transports.

Nous vous avons demande rendez-vous, monsieur le ministre de l'equipement, et vous avez accepte de nous recevoir, Francois Baroin et moi-meme, la semaine prochaine, je souhaite que vous me repondiez aujourd'hui devant la representation nationale.

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le depute, la liaison Troyes-Auxerre-Bourges participe effectivement a la realisation du grand contournement du Bassin parisien.

S'agissant de la liaison entre Troyes et Auxerre, sur la base du fuseau d'un kilometre de large arrete en septembre 1994, les prefets de l'Aube et de l'Yonne ont lance une nouvelle phase de concertation locale. Le bilan de cette concertation doit me parvenir dans les tout prochains jours. Cela me permettra d'arreter, des le premier trimestre 1997, la bande de trace de 300 metres de largeur, apres avoir entendu les differents points de vue.

Quant au troncon entre Bourges et Auxerre, il a fait l'objet d'un grand debat en 1995, dans le cadre de l'amelioration des liaisons est-ouest du Bassin parisien. Les conclusions de ce debat me conduisent a proposer l'inscription au schema directeur routier national de cette liaison nouvelle. J'ai demande des etudes complementaires sur son raccordement au reseau existant tant a l'est, vers Dijon, dans un triangle entre Clamecy, Auxerre et Avallon, qu'a l'ouest, entre Chateauroux, Bourges et Vierzon. Ces etudes sont en cours. Le moment venu, elles feront l'objet d'une concertation avec l'ensemble des elus et des responsables socio-economiques avant que je ne choisisse une solution definitive. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Soisson Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1983

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1996, page 7321

Réponse publiée le : 21 novembre 1996, page 7321

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 novembre 1996